

Les Territoires de Projet & Le Contrat Départemental

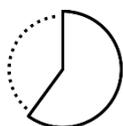
Le contrat départemental intègre le panel des outils contractuels portés par les Territoires de projet. Les thématiques, qui y sont traitées, sont en lien avec les compétences départementales et varient en fonction des spécificités et priorités locales, allant de l'emploi au patrimoine bâti en passant par le tourisme. Ces contrats sont assez rares, car seulement une dizaine de Conseils départementaux portent une politique de développement local à l'échelle des Territoires de projet.

Le contrat départemental : un contrat d'appui aux territoires

Le contrat départemental est pensé comme un dispositif d'appui aux projets territoriaux, à l'animation et au développement au regard des priorités départementales et de leur déclinaison territoriale. La qualité de ces contrats départementaux réside dans leur caractère multidimensionnel en lien avec les compétences du département, permettant d'appréhender les enjeux locaux de manière globale.

Certains contrats départementaux sont également co-signés par la région, ce qui permet un approfondissement des relations entre les différents échelons de collectivités territoriales, pour une meilleure coordination de leurs actions à l'échelle Pays/PETR.

Parmi les actions menées dans le cadre de contrat, **le développement de circuits courts** est une thématique d'actions récurrentes. Les actions d'aménagement d'espaces publics, ainsi que l'appui au développement du tourisme sont également régulièrement mises en œuvre.



3 ans : durée moyenne d'un contrat avec le Département

Zoom sur : Le Pays Midi-Quercy est porteur d'un contrat départemental couvrant la période 2018-2020. L'objet de ce contrat porte à la fois sur le patrimoine bâti du territoire, le Plan Local Insertion Emploi (PLIE) et une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Parmi les actions menées dans le cadre de ce contrat, le Pays Midi-Quercy réalise un inventaire numérisé du bâti antérieur à 1948, accessible sur une plateforme numérique de la région et de l'État, accompagne plus de 300 personnes par an éloignées de l'emploi et enfin permet la rénovation de 150 habitations par an.

215.000 € est le budget médian alloué à cette catégorie de contrat. On constate de grandes disparités allant de 12.000€ à 1.500.000€ selon qu'il s'agisse d'équipements et d'infrastructures ou non.



Zoom sur : Le Pays Seine-et-Tilles contractualise avec le département sur la période 2020-2023. L'objet principal de ce contrat est l'aide à l'ingénierie territoriale pour accompagner le financement de trois postes au sein du Pays. Ils ont pour sujet de travail la transition énergétique, les circuits courts, la culture, la santé et l'emploi. Grâce à ce soutien en ingénierie, le Pays peut investir et couvrir de nouvelles missions.

Évaluation et développement



L'ensemble des Territoires interrogés se dit satisfait, voire très satisfait de l'apport du contrat sur leur territoire

Le seul point d'amélioration rapporté par les Territoires de projet sondés, et porteurs d'un contrat départemental, tient à la place laissée à la concertation. C'est d'ailleurs un point récurrent identifié. Il s'agit d'améliorer le dispositif en développant la dimension collaborative, pour ne pas tomber dans un retour à une politique simplement descendante de développement territorial classique.

En bref, les Pays/PETR interrogés sont satisfaits de cette contractualisation, aussi bien concernant l'apport du contrat pour leur territoire, que la qualité des partenariats et des échanges avec le Département. Le bilan du contrat est donc très positif, outre une concertation avec les parties prenantes à renforcer. La majorité des sondés souhaitent la reconduction du contrat lorsqu'il touchera à sa fin.